

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

—————
Séance du 14 décembre 2017
Rapporteur :
Monsieur Philippe CALVEZ

N° 45

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 21/12/2017
- la transmission au contrôle de légalité le : 20/12/2017
(accusé de réception du 20/12/2017)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Prolongation de la convention entre la ville de Quimper et l'association Ti Ar Vro

—————

La convention d'objectifs signée en 2013 entre la ville de Quimper et l'association Ti ar Vro arrive à expiration en décembre 2017. Il est proposé de la prolonger jusqu'au 30 juin 2018.

Afin de permettre à la ville de Quimper et à l'association Ti ar Vro d'achever l'évaluation de la mise en œuvre de la convention d'objectifs qu'elles ont signée en 2013 et d'élaborer le nouveau cadre de leur partenariat autour d'un projet associatif remis à jour, il apparaît nécessaire de prolonger la durée d'application de ce texte.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire à signer l'avenant de prolongation de la convention avec l'association Ti ar Vro, dont l'échéance est repoussée au 30 juin 2018.